



RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Analyse de Protection

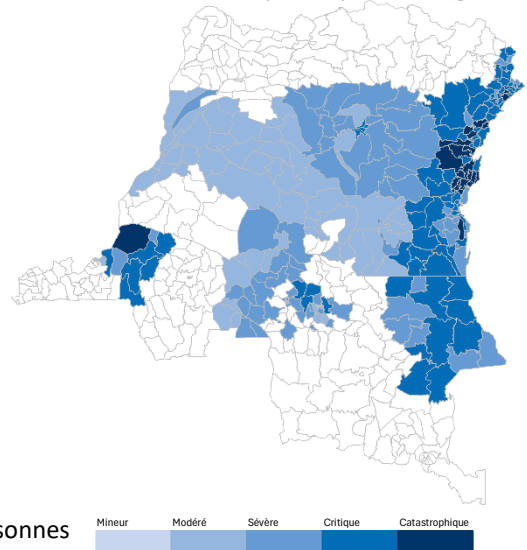
Escalade de la violence, déplacements forcés cycliques dans un contexte de défis de légitimité pour les solutions.

NOVEMBRE 2025

RÉSUMÉ

La situation humanitaire et de protection en République Démocratique du Congo (RDC), déjà très précaire et instable depuis plusieurs années consécutives, a connu un important bouleversement depuis le début de l'année 2025. Cette dégradation fait suite à une combinaison de facteurs aggravants, à savoir l'escalade militaire entre les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23), avec le soutien de leurs alliés respectifs, dans les provinces du Nord et Sud Kivu ; l'aggravation des affrontements entre les groupes armés à obédience communautaire dans la province de l'Ituri ; la persistance des activités du groupe Forces démocratiques alliées (ADF) sur la zone frontalière entre le Nord Kivu et l'Ituri ; ainsi que la persistance de conflits intercommunautaires violents dans les provinces du Tanganyika, de la Tshopo, du Kasai, ainsi que de l'ex-Bandundu (Mai-Ndombe, Kwango, Kwilu). Les affrontements armés ont souvent été d'une violence considérable, se caractérisant par une utilisation d'armes lourdes et des bombardements dans des localités à forte concentration humaine, y compris les zones hébergeant des sites des personnes déplacées internes (PDI).

Carte de sévérité des risques de protection (globale)



Cette violence armée a entraîné des déplacements forcés, massifs et récurrents des populations, une prolifération accrue des restes explosifs de guerre, de graves violations et abus des droits de l'homme, des besoins humanitaires aigus, ainsi qu'une détérioration constante des conditions de vie pour des millions de personnes. En outre, la RDC a été confrontée à des épidémies telles que Mpox, le choléra et Ebola (MVE), ainsi qu'à des catastrophes naturelles, notamment des inondations, dans les provinces du Sud Kivu, Tanganyika et Kinshasa.

L'aggravation de la situation humanitaire à l'Est de la RDC s'est produite concomitamment à la révision drastique de la politique américaine en matière d'aide humanitaire et de développement ; les États-Unis finançant jusque-là près de 70 % de la réponse humanitaire dans le pays. Cette évolution a considérablement limité les capacités de réponse des acteurs humanitaires.

Les risques de protection¹ nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par cette analyse sont les suivants :

1. **Violences basées sur le genre**
2. **Attaques contre les civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil**
3. **Vol, extorsion, éviction forcée ou destruction de biens personnels**
4. **Recrutement et utilisation des enfants dans les groupes armés**
5. **Violence psychologique / émotionnelle ou détresse infligée**

ACTIONS URGENTES

- Renforcement immédiat de la protection des civils et des sites de déplacés notamment en déployant des patrouilles robustes autour des sites et dans les zones à haut risque, notamment en Ituri.
- Mise en place de systèmes d'alerte et de réponse intégrés et holistiques, accessibles et sécurisés contre les violations et abus des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles, dans les zones de déplacement et de retour.
- Renforcement et mobilisation de financements conséquents pour des initiatives de cohésion sociale, de coexistence pacifique et de résolution des conflits au niveau communautaire afin de prévenir les tensions liées à la compétition pour les ressources et les retours non préparés.
- Plaidoyer auprès des parties aux conflits pour séparer les impératifs politiques et militaires de l'accès humanitaire, afin de permettre un accès sûr, sans entrave et inconditionnel à toutes les zones affectées, conformément au droit international humanitaire (DIH).

CONTEXT

VICTIMES DE
VIOLENCES
SEXUELLESⁱⁱ

90 199

JAN-SEPT 2025

ATTEINTES A LA
PROPRIÉTÉ

32 404

JAN-SEPT 2025

ATTEINTES A LA
LIBERTÉ

16 050

JAN-SEPT 2025

ATTEINTES A
L'INTÉGRITÉ
PHYSIQUE

15 735

JAN-SEPT 2025

ENFANTS ASSOCIES
AUX FORCES ET
GROUPES ARMESⁱⁱⁱ

3 973

JAN - AOÛT 2025

PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES

5.3 M

SEPT 2025

VICTIMES PAR PROBLÈMES DE PROTECTION

Victimes identifiées de problèmes de protection

170 902
Personnes victimes

Violences basées sur le genre (VBG)

90 199
Victimes de violences sexuelles
Enfants 39% Adultes 59% Personnes âgées 2%

Violation du droit à la propriété

32 404
Personnes victimes de violations du droit à la propriété
Enfants 19% Adultes 69% Pers. âgées 12%

Violation du droit à la vie et l'intégrité physique

15 735
Personnes victimes de violations du droit à la vie et l'intégrité physique
Enfants 16% Adultes 72% Pers. âgées 11%

Violation du droit à la liberté

16 050
Personnes victimes de violations du droit à la liberté
Enfants 17% Adultes 80% Pers. âgées 3%

conflits fonciers

1 126
Personnes victimes de conflits fonciers
Enfants 2% Adultes 93% Pers. âgées 5%

Protection de l'Enfant

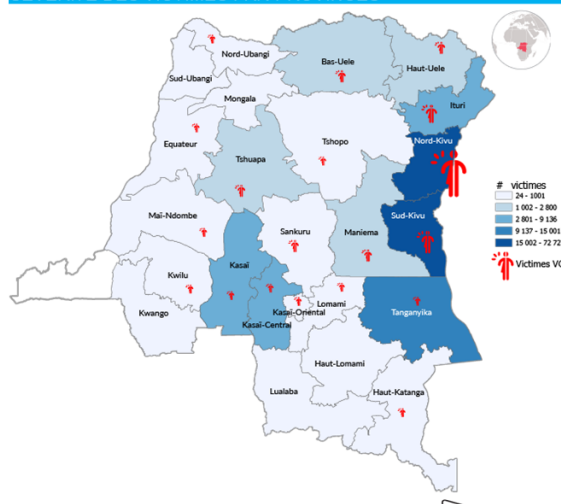
11 409
Enfants non accompagnés
Filles 47% Garçons 53%

3 973
Enfants associés aux forces / groupes armés
Filles 32% Garçons 68%

Violations des droits civiques et politiques

6
Personnes victimes de violations des droits civiques et politiques
Adultes 100%


SÉVÉRITÉ DES VICTIMES PAR PROVINCES



DEPLACEMENTS & RETOURS MASSIFS ET VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS AU CŒUR DE L'ESCALADE DES VIOLENCES A L'EST DE LA RDC

L'Est de la RDC est confronté à une combinaison explosive de violences armées, déplacements forcés et violations systématiques des droits humains, dans un contexte où l'accès humanitaire se réduit et les besoins ne cessent de croître. Depuis janvier 2025, cette partie du pays subit une intensification des hostilités dans la **province du Nord Kivu**, marquée par l'offensive de l'AFC/M23 qui a pris le contrôle de Goma le 27 janvier.

Cette avancée s'est rapidement étendue au **Sud-Kivu**, avec la chute de localités stratégiques telles que Minova, Kalehe, Kabare et Bukavu. Les hauts plateaux de Fizi, Uvira et Mwenga sont devenus le théâtre d'affrontements entre la coalition FARDC-FDNB-Wazalendo et l'AFC/M23 avec son allié Twirwaneho. D'autres groupes armés nationaux et étrangers y opèrent aussi à savoir Gumino, FNL et RED Tabara (les 2 derniers étant des groupes armés d'origine burundaise)^{iv}.

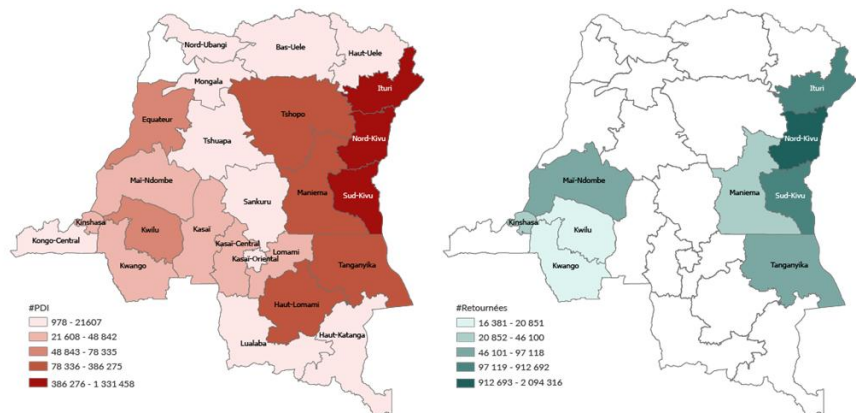
La **province de l'Ituri**, loin des projecteurs, reste un foyer de violence sévère. L'émergence du groupe armé CRP (Convention pour la Révolution Populaire) accentue l'instabilité. Les civils subissent des attaques ciblées, les humanitaires sont menacés,

Dans la **zone frontrière entre le Nord Kivu et l'Ituri**, l'année 2025 a été marquée par une escalade brutale des attaques des Forces démocratiques alliées (ADF) contre les civils. Les offensives opportunistes ont transformé des zones clés telles que Beni, Lubero et Komanda en épices de massacres ciblés, entraînant la mort documentée de plus de 1 087 civils rien que depuis juin 2025 dans ces deux provinces^v, ainsi que le déplacement de population (plus de 80 000 personnes en un mois en Ituri).

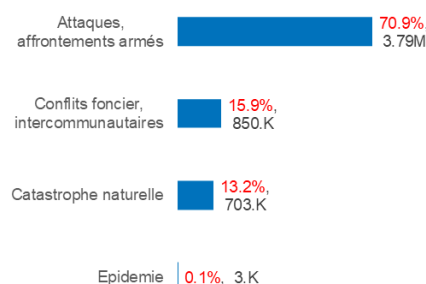
Cette dynamique de guerre a maintenu une ligne de front active sur plusieurs territoires du Nord Kivu, Sud-Kivu et Ituri, provoquant des déplacements massifs et une dégradation critique de la protection des civils. Les attaques se déroulent souvent à proximité des camps informels et des sites de déplacés, exposant les populations à des risques accrus. Entre janvier et août, 52 % des violations des droits humains documentées par le BCNUDH concernent le Nord-Kivu, 18 % le Sud-Kivu et 14 % l'Ituri.

Il convient de noter que plus de 2,1 millions de personnes ont été contraintes de se déplacer depuis le début de l'année. Les provinces les plus touchées par les déplacements sont le Nord-Kivu (1,33 million de PDI), le Sud-Kivu (1,2 million) et l'Ituri (1,05 million). Ces trois provinces concentrent à elles seules plus de 65 % des déplacés internes du pays. Le Nord-Kivu enregistre également le plus grand nombre de personnes retournées, avec 2,09 millions, suivi du Sud-Kivu (912 692) et de l'Ituri (779 184)^{vi}. Les causes principales des déplacements demeurent les attaques et affrontements armés, responsables de plus de 70 % des cas (soit 3,79 millions de personnes). Les conflits fonciers et intercommunautaires (844 552 personnes) ainsi que les catastrophes naturelles (702 682 personnes) constituent également des facteurs de déplacement.

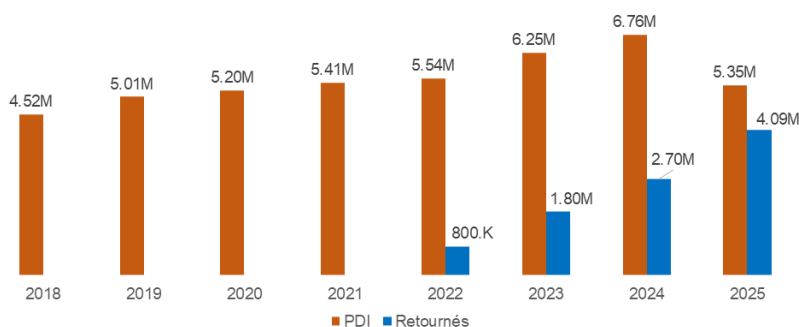
PDI ET RETOURNÉS PAR PROVINCES



CAUSES DE DÉPLACEMENT (PDI)



ÉVOLUTION ANNUELLE DES PDI ET RETOURNÉS



TENSIONS ET CONFLITS COMMUNAUTAIRES DANS LES AUTRES ZONES DE LA RDC

Plusieurs zones de la RDC connaissent des conflits communautaires peu médiatisés, aggravant la précarité des populations et limitant l'accès à l'aide humanitaire. Ces crises, parfois anciennes, entraînent des cycles de violence et des déplacements massifs.

- **Kwamouth (Mai-Ndombe, Kwango, Kwilu, périphérie de Kinshasa)** : Conflit foncier entre Yaka et Teke depuis trois ans, marqué par des violences (enlèvements, extorsions, taxes illégales) et des déplacements. Plus de 200 000 personnes sont hébergées par des familles d'accueil, vulnérables également aux inondations et épidémies (choléra, rougeole, paludisme). La faible présence humanitaire et les contraintes d'accès physique ne permettent pas une documentation exhaustive des violations des droits humains et des incidents de protection^{vii}.
- **Tanganyika** : Zone de tensions intercommunautaires persistantes, exacerbées en 2025 par le retrait des acteurs humanitaires. Environ 391 000 déplacés internes, dont 76 000 nouveaux arrivants liés aux affrontements FARDC-M23. Pression sur les services, risques de VBG et choléra (9 zones de santé touchées). Violences des groupes armés (Mayi Mayi, Bakata Katanga) et tensions Twa-Bantou fragilisent la cohésion sociale.
- **Kasaï et Kasaï Central** : Augmentation des incidents de protection liés à la criminalité, aux conflits fonciers (75 % sur les limites, 13 % sur l'exploitation forestière) et aux rivalités coutumières. Le conflit entre Basonge Bambale (Sankuru) et Bena Kasasa (Kasaï Central) persiste depuis avril 2024.

Ces crises combinent violences, déplacements, épidémies et catastrophes naturelles, dans un contexte de faible présence humanitaire et d'accès limité aux services sociaux.

DES TENTATIVES LABORIEUSES DE RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS EN RDC

Dans le sillage de l'escalade des violences armées en début de l'année 2025, des initiatives diplomatiques ont été engagées pour essayer de résoudre le conflit. Ces initiatives ont été renforcées dès le mois de mars 2025, notamment avec la rencontre à Doha (18 mars 2025), des Présidents Félix Tshisekedi de la RDC et Paul Kagame du Rwanda. Les deux chefs d'État ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel.

Un regain d'espoir est né à travers la signature, le 27 juin 2025, d'un accord de paix entre la RDC et le Rwanda, sous les auspices des États-Unis. Cet accord qui était considéré comme une avancée majeure vers la fin du conflit^{viii}, s'inspirait d'une déclaration de principes approuvée en avril 2025 entre les deux pays et qui prévoyait des dispositions sur « le respect de l'intégrité territoriale et l'arrêt des hostilités ».

Après cet accord, une déclaration de principes entre le gouvernement de la RDC et les représentants de l'AFC/M23 a été signée à Doha le 19 juillet sous la médiation de l'État du Qatar. Cette déclaration de principe a davantage renforcé l'espoir pour les populations civiles affectées par le conflit, comme l'avait souligné le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies et Coordonnateur Humanitaire, Monsieur Bruno Lemarquis^{ix}.

Cependant, ces différentes initiatives et engagements des différentes parties au conflit n'ont pas encore permis d'aboutir à une résolution durable de la crise, les différentes parties prenantes ayant tardé à mettre en œuvre les engagements pris. Le Rwanda considère toujours la présence des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) sur le sol congolais comme

une menace à sa sécurité nationale (justifiant ainsi, implicitement, sa présence sur le territoire congolais). De son côté, la RDC défend sa souveraineté territoriale et accuse le Rwanda d'être partie prenante directe au conflit. Des discussions visant à faire progresser la mise en œuvre de l'accord de paix se poursuivent depuis plusieurs semaines entre les différentes parties.

Dans la province de l'Ituri où un regain de la violence armée a aussi été observée au courant de l'année 2025, six groupes armés (CODECO, Zaire/Auto-Defense, MAPI, FRPI, FPIC et Chini Ya Tuna) ont pris l'engagement, le 28 juin à Aru, de mettre fin aux hostilités au terme d'un processus de dialogue appelé Aru II. Cependant, les affrontements entre ces groupes armés, accompagnés des attaques de plus en plus fréquentes contre les civils, ont continué avec plus d'intensité, en partie à cause de la naissance d'un autre mouvement armé à savoir la Convention pour la révolution populaire (CRP).

Au niveau de la politique interne, un dialogue sous l'égide de l'Eglise catholique et l'Eglise protestante (ECC) a été également initié. En outre, en date du 22 février 2025, le Président de la RDC a annoncé vouloir constituer un gouvernement d'Union nationale*. Des consultations avec la majorité, une partie de l'opposition et de la société civile, ont eu lieu du 24 mars au 9 avril 2025. Le gouvernement d'union nationale a finalement été nommé en date du 8 août 2025. Ce gouvernement qui se veut être un équilibre, alliant continuité, ouverture et sensibilité au genre a vu l'entrée de quelques opposants. Des avis mitigés précisent qu'il s'est surtout agi d'un remaniement léger, sans ouverture à l'opposition radicale et à la société civile.

L'ÉTAU DE LA CRISE : LA POPULATION CIVILE VICTIME PRINCIPALE DE LA DUALITE DE CONTROLE TERRITORIAL.

L'occupation de vastes zones du Nord-Kivu par l'AFC/ M23 a plongé les populations civiles dans une crise humanitaire et administrative profonde, affectant la sécurité, l'accès aux services de base et l'exercice des droits fondamentaux. En effet, dans leur quête de légitimité ou de pression sur la partie adverse, les autorités gouvernementales et militaires de la RDC d'une part, et l'AFC/M23 d'autre part, prennent des mesures administratives et politiques engendrant des conséquences néfastes sur la population civile, y compris les personnes déplacées et retournées. En effet, au-delà des stratégies militaires qui causent beaucoup de morts civiles et autres dégâts collatéraux sur les biens civils d'autres mesures d'ordre politique ou administratif pénalisent les populations affectées.

A titre d'illustration :

- La fermeture des services bancaires et financiers dans ces zones étrangle l'économie locale formelle. Cela rend les transactions de base impossibles, empêche les entreprises de fonctionner, coupe l'accès aux transferts d'argent (y compris les aides humanitaires en *cash*) et isole la population. La dépendance au système informel augmente la précarité.
- Le refus des deux parties de reconnaître les visas, titres de voyage ou actes d'état civil émis par l'autre crée un problème juridique et administratif pour les populations. Cela limite leur liberté de mouvement (y compris la possibilité de voyager même pour des raisons médicales ou familiales) et l'exercice de leurs droits civils et politiques (mariage, etc.).
- La non-réouverture des aéroports de Goma et Kavumu entrave l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence par voie aérienne et l'évacuation médicale. Elle isole également la région, affectant les échanges commerciaux et les liaisons vitales pour la logistique humanitaire et le personnel.

Ces mesures, qui sont la conséquence directe de la dualité administrative consécutive au contrôle de plusieurs localités du Nord Kivu et Sud Kivu par l'AFC/M23, amplifient la crise en bloquant l'assistance vitale et en créant des obstacles administratifs paralysants pour les populations affectées.

RETOURS DES PDIs : ENTRE OPPORTUNITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS DURABLES ET DEFIS DE LEGITIMITE

Plusieurs zones de l'Est de la RDC ont enregistré, au cours du premier semestre 2025, des retours massifs de déplacés internes. Ces mouvements de retour sont concentrés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, qui totalisent 99 % des retours et demeurent l'épicentre des dynamiques de déplacement dans la région.

Ces retours ont été principalement induits par l'avancée de l'AFC/M23 en début d'année et la dynamique de démantèlement des sites de PDIs. Sur plus de 385 000 ménages rentrés dans ces deux provinces, la majorité se trouve dans les territoires de Masisi (notamment les zones de santé de Kirotshe et Katoyi), de Rutshuru (Rutshuru, Rwanguba et Kibirizi), de Nyiragongo et de Kalehe (Minova et Kalehe-centre). Le Cluster Protection et la communauté humanitaire ont mené des initiatives de plaidoyer, y compris à travers des missions de haut niveau du leadership humanitaire, pour rappeler aux parties pertinentes, notamment l'autorité de facto, l'importance fondamentale du principe de retour librement consenti, en sécurité et en dignité.

La recherche de solutions durables au déplacement constitue une priorité stratégique qui exige une approche intégrée, capable de transcender les silos traditionnels de l'humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. Ces mouvements de retour, qu'ils soient volontaires, contraints ou induits, offrent ainsi une opportunité pour les acteurs de déployer des activités visant à renforcer la résilience et le relèvement communautaire, notamment via le soutien aux mécanismes locaux de protection et de prévention des conflits. Dans ce contexte, il est impératif d'encadrer ces retours conformément aux principes de l'IASC sur la protection des PDIs (retour volontaire, consentement éclairé, dignité et sécurité), et de les inscrire dans une perspective de paix et de stabilité à long terme.

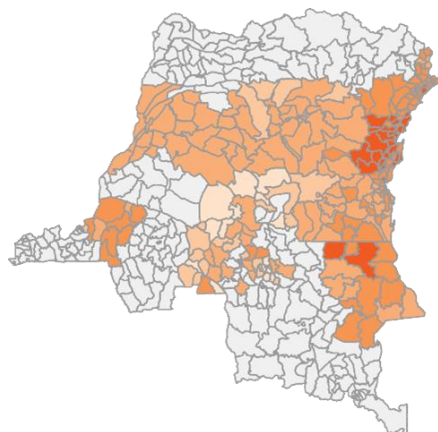
Cependant, la majorité de ces retours s'est effectuée dans des territoires disputés ou sous le contrôle d'autorité *de facto*, ce qui soulève un défi majeur de légitimité. Non seulement certains types d'interventions de développement exigent la présence de l'autorité légale reconnue, mais aussi, le Gouvernement de la RDC décourage les partenaires humanitaires et de développement à envisager toute intervention dans les zones contrôlées par l'AFC/M23, à l'exception des activités strictement humanitaires.

Face à ce dilemme, les processus politiques en cours – notamment les Accords de Washington (27 juin) et de Doha (19 juillet) – offrent une fenêtre d'opportunité stratégique unique. Ces accords doivent être exploités pour mettre en place une réponse intégrée et articulée qui allie protection, relèvement, cohésion sociale et restauration de l'autorité de l'État, afin de guider efficacement les communautés vers des solutions véritablement durables.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Violences basées sur le genre

Analyse de sévérité du risque VBG



La violence basée sur le genre (VBG) demeure une problématique alarmante à travers l'ensemble du territoire congolais, avec une intensité particulièrement préoccupante dans l'Est de la RDC. La crise de protection affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles, qui représentent près de 89 % des survivantes de VBG, et dont la vulnérabilité s'accroît considérablement en situation de déplacement.

La recrudescence des conflits armés, marquée par une forte présence et une circulation accrue d'hommes en armes dans les sites de PDI et les communautés hôtes, a entraîné une aggravation significative des violences sexuelles et sexistes. Le risque de VBG, notamment les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC), atteint aujourd'hui un niveau critique. Tous les acteurs de la protection s'accordent à considérer ce phénomène comme le principal risque de protection en RDC.

Les VSLC perpétrées dans les zones affectées par les conflits armés ne sont pas seulement des conséquences de la violence ; elles constituent une tactique de guerre utilisée pour terroriser, déplacer et contrôler les populations, tout en privant les femmes et les filles de leur dignité et de leurs droits fondamentaux^{xi}. Entre janvier et avril 2025, **plus de 7 400 survivantes de violences sexuelles** ont été prises en charge dans les structures de santé soutenues par Médecins Sans Frontières à Goma, et **2 400 autres** dans la localité de Sake^{xii}.

Sur la période de janvier à septembre 2025, les acteurs de la réponse aux VBG ont documenté **163 456 cas de violences basées sur le genre**, dont **90 199 cas de violences sexuelles**. Ces chiffres, bien qu'alarmants, ne reflètent qu'une partie de la réalité, car ils proviennent uniquement des points de prestation de services. Le **véritable nombre de cas est sans doute bien plus élevé**, en raison des obstacles majeurs à la collecte de données dans les zones affectées. L'environnement sécuritaire extrêmement précaire limite l'accès des acteurs humanitaires aux survivantes. Les combats incessants, la réduction de l'espace humanitaire et les attaques ciblées contre les infrastructures humanitaires – y compris les centres de santé – entravent gravement la capacité des victimes à obtenir de l'aide. Par ailleurs, **l'effondrement des mécanismes de protection communautaires**, notamment les organisations locales de femmes, accentue la vulnérabilité populations^{xiii}.

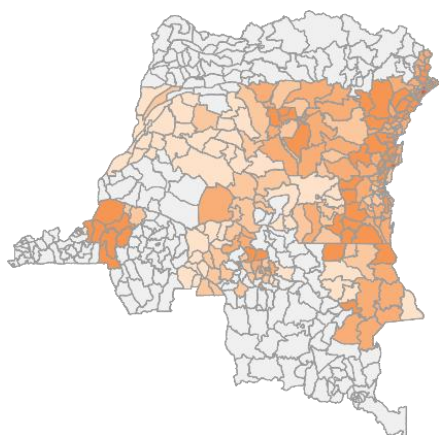
Les enfants ne sont pas épargnés. Selon l'UNICEF, **près de la moitié des 10 000 cas de viols et violences sexuelles recensés en janvier et février 2025** concerneraient des enfants, un chiffre alarmant qui s'inscrit dans le contexte de l'offensive du groupe armé M23 dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu^{xiv}.

Par ailleurs, la promiscuité dans les sites de déplacés et le manque d'assistance aggravent l'exposition. L'insuffisance des services de soutien aux survivants, conjuguée à l'impunité généralisée et aux conditions de vie précaires, maintient ce risque au sommet des préoccupations.

De même, le recours à de mauvais mécanismes d'adaptation tel que le sexe pour la survie est un autre facteur. On note ainsi une multiplication des maisons de tolérance dans les zones abritant les PDI, notamment les zones urbaines. Il a été rapporté en 2023 qu'il y avait environ 1 063 maisons de tolérance de la province du Nord Kivu. Au 30 septembre 2025, 110 maisons de tolérances ont été identifiées dans la Zone de santé de Mabalako (Beni, Nord Kivu).

Compte tenu de la gravité de ce risque, il est important d'accélérer la mise en œuvre de la Loi n°22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Un Fonds National de Réparation des Victimes des violences sexuelles et autres crimes contre l'humanité (FONAREV) a été créé et inauguré en août 2023, pour opérationnaliser cette loi.

RISQUE 2 Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil



Analyse de la sévérité du risque d'attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

La dynamique de conflit persiste en 2025, marquée par des violations systématiques du DIH. Les belligérants continuent de privilégier des tactiques de violence létale qui engendrent des bilans civils considérables. Les **attaques ciblées contre les populations et les sites de déplacés** reste extrêmement élevée en 2025. Les parties belligérantes ont été signalées pour la perpétration d'exactions et d'homicides ciblés contre les habitants des camps et les populations locales^{xv}.

Les attaques contre les villages et les populations civiles ainsi que leurs biens se manifestent aussi à travers la **destruction/les attaques contre les moyens de production**. Ce risque se manifeste aussi à travers les restrictions de la liberté de mouvements imposées contre les populations/communautés (dans des sortes d'enclaves), pour leur imposer des difficultés de survie.

Dans le sillage de l'escalade militaire de janvier-février, des actes de représailles, notamment **d'enlèvements et d'exécutions** ciblés contre des civils soupçonnés de collaborer avec des groupes et acteurs armés rivaux, ainsi que des **arrestations arbitraires, actes d'intimidation et enlèvements** à l'encontre de membres d'organisations de la société civile et de défenseurs des droits humains ont été rapportés.

Entre janvier et septembre 2025, une intensification notable de la violence envers les civils a été observée, notamment à l'Est du pays (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Tanganyika) mais aussi dans le cadre du conflit à l'Ouest (Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango et Kinshasa -Maluku). Cette escalade a entraîné de sévères atteintes à l'intégrité physique des civils, avec 22 087 incidents enregistrés en 2024 et plus de **12 134 incidents enregistrés de janvier à septembre 2025** par le monitoring de protection, incluant les données d'AlertBook dans le Tanganyika^{xvi}. La nature des violences se répartit entre 81 % de coups et blessures, 13 % d'homicides, et 6% de tortures ou autres traitements cruels et dégradants.

En plus de s'attaquer aux populations et à leurs biens, y compris des agglomérations habitées par des civils, des attaques continuent de viser des **infrastructures sociales et économiques**, y compris des établissements de santé, des écoles et des unités de production économique (marchés, champs agricoles, lieux de pâturage, d'élevage du bétail et des poissons, etc.) qui sont pris pour cibles ou utilisés à des fins militaires.

Multiples violations du caractère civil et humanitaire des sites de PDI

Les sites de personnes déplacées constituent un point d'attention particulière depuis deux ans. Entre janvier 2024 et juillet 2025, au moins 22 attaques armées et incursions meurtrières contre des sites de PDI ont été enregistrées. Ces attaques ont fait au moins 99 morts et plusieurs dizaines de personnes blessées. Onze de ces attaques sont survenues dans la province du Nord-Kivu, neuf ont eu lieu dans la province de l'Ituri et deux autres dans la province du Sud-Kivu.

En plus des attaques armées contre les sites de déplacés, beaucoup d'autres violations du caractère civil et humanitaire des sites ont été rapportées par les acteurs de protection. Il s'agit notamment de cas d'incursions des éléments armés dans les sites de déplacés, des opérations irrégulières de fouille, de perquisitions, d'arrestations arbitraires, des cas d'enlèvements et de disparitions forcées des PDI et de la présence de caches d'armes dans les sites.

Risques à l'intégrité physique liés aux engins explosifs et autres restes de guerre

Les affrontements au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, marqués par l'usage intensif d'artillerie et d'armes lourdes, ont davantage aggravé la contamination par les engins explosifs et favorisé la prolifération généralisée des armes, augmentant considérablement les risques pour la vie et l'intégrité physique des populations. Entre janvier et septembre 2025, 341 victimes d'engins explosifs ont été recensées (149 décès et 192 blessés), ainsi que 329 alertes concernant la présence d'engins explosifs en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Ces chiffres sont probablement sous-estimés en raison des contraintes liées à la collecte et à la systématisation des données au niveau national.

Cette contamination constitue une menace majeure pour la sécurité des populations et freine les efforts de reconstruction et de développement. Depuis la prise de Goma par l'AFC/M23 en janvier 2025, les opérations de lutte antimines dans les zones hors contrôle gouvernemental se limitent à la sensibilisation aux risques et au marquage des zones dangereuses, tandis que

le déminage y est interdit. Des efforts de plaidoyer sont en cours pour permettre la reprise complète des opérations, mais l'évolution de la situation demeure incertaine et imprévisible.

RISQUE 3 Vol, extorsion, éviction forcée ou destruction de biens personnels

De janvier à septembre 2025, le monitoring de protection mis en œuvre par les partenaires du HCR et par les autres membres du Cluster Protection a rapporté **15 860 violations et/ou abus du droit à la propriété**. Ces incidents incluent l'extorsion de biens (42%), le pillage (23%), l'imposition de taxes illégales (22%), la destruction de biens via des incendies (11%), les déguerpissements forcés (2%) et l'occupation illégale et les spoliations des terres (1%) ^{xvii}.

Les violations et abus du droit à la propriété ont été majoritairement commis par les groupes armés et les autorités étatiques (autorités locales, ANR, PNC, FARDC etc.), ces dernières étant reconnues comme responsables de 38% des violations relatives aux droits à la propriété, et les FARDC auteurs de plus de 50% d'entre elles.

Les tensions foncières demeurent un facteur majeur d'atteinte au droit de propriété et un frein à la stabilisation des communautés. L'évaluation LTP d'avril 2025 montre que plus de 40 % des conflits communautaires au Nord-Kivu et en Ituri sont liés à la terre. L'absence de mécanismes efficaces de résolution, la superposition des régimes coutumiers et administratifs et le manque de titres formels aggravent ces tensions. Dans un contexte de retours massifs et non planifiés, la concurrence pour l'accès à la terre entraîne affrontements, spoliations et expulsions forcées ; plus de 60 % des ménages retournés n'ont pas pu récupérer leurs terres d'origine ^{xviii}.

Entre décembre 2024 et mars 2025, près d'un million de personnes sont revenues dans l'Est du pays, mais la majorité reste confrontée à des **litiges fonciers** : terres occupées ou vendues, titres inexistantes et mécanismes locaux débordés. Dans les zones où les retours s'ajoutent à la pression sur les ressources des communautés hôtes, les risques de spoliation et d'éviction s'intensifient, menaçant la cohésion sociale. L'intégration de la sécurisation foncière dans les stratégies de retour et de relèvement demeure essentielle pour prévenir la résurgence des conflits.

Dans les zones d'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, de nombreuses PDI vivent sur des terres prêtées ou occupées sans cadre légal, exposées à l'arbitraire et aux expulsions. Les litiges fonciers comptent parmi les principales causes d'instabilité. La pression démographique et la coexistence des systèmes coutumier et administratif exacerbent les rivalités entre déplacés, retournés et hôtes. Sans mesures de sécurisation foncière et de médiation communautaire, ces populations risquent de rester marginalisées et privées d'un droit fondamental : celui de vivre et se reconstruire dignement sur une terre reconnue comme la leur.

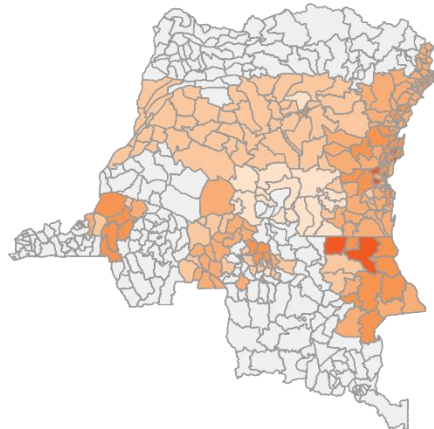
RISQUE 4 Recrutement forcé et association d'enfants dans les forces et groupes armés

Les enfants restent la catégorie de personnes la plus affectée par les conflits en raison de leur exposition et des risques de protection face à la présence de forces et groupes armés dans le pays, notamment les provinces de l'Est.

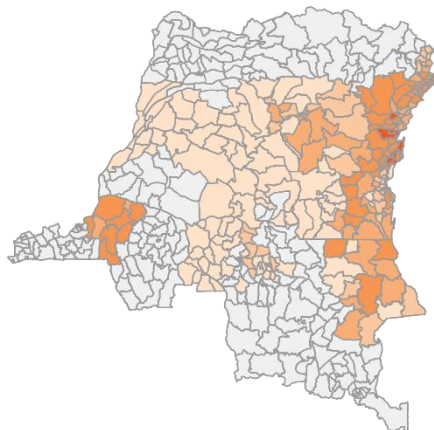
Au courant de l'année 2024, plus de 8 000 enfants associés aux groupes et forces armés ont été identifiés. De janvier à septembre de cette année (2025), **3 973 enfants associés aux groupes armés** (34% dans le Nord Kivu, 29% dans le Sud Kivu, 20% dans l'Ituri, 17% dans le Tanganyika,) ont été identifiés et assistés individuellement par des acteurs de protection de l'enfant.

Dans ce contexte difficile, les acteurs de protection de l'enfant des provinces du Nord Kivu (46% des personnes sensibilisées), de l'Ituri (29% des personnes sensibilisée), du Sud Kivu (25% des personnes sensibilisées) et du Tanganyika (moins de 1%) ont intensifié des séances de prévention et de sensibilisation aux risques de protection dans les conflits armés - y inclus le recrutement, et fournissent des services de réponses immédiates pour faire face à l'urgence des besoins.

Analyse de la sévérité du risque de vol, extorsion, éviction forcée ou destruction de biens personnels



Analyse de la sévérité du risque de recrutement forcé et association d'enfants dans les forces et groupes armés



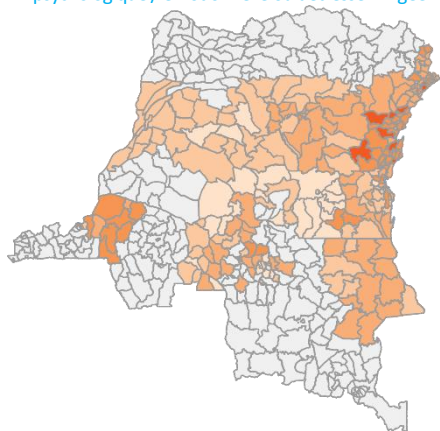
Les provinces à l'ouest du pays sont également affectées par ce risque, avec des rapports précisant que le groupe des Mobondos recrute parmi les enfants. Les garçons sont recrutés pour servir de combattants tandis que les filles sont prises pour servir notamment d'esclaves sexuelles. La grande difficulté dans les provinces de l'Ouest est l'insuffisance d'acteurs de protection travaillant sur cette thématique.

RISQUE 5 Violence psychologique / émotionnelle ou détresse infligée

La violence généralisée et le phénomène de déplacement forcé cyclique en RDC provoque une violence psychologique et émotionnelle auprès des populations civiles. Ces mouvements de population ne sont pas des événements singuliers de fuite, mais des cycles récurrents de **déracinement** et de **réexposition aux traumatismes**. La nature cyclique et généralisée de la violence implique que les traumatismes subis ne sont pas résolus avant qu'une nouvelle vague de violence ou de déplacement ne survienne. Ce déplacement chronique entrave la restauration des mécanismes de soutien communautaire, de la cohésion sociale et du sens de la vie, éléments fondamentaux pour le rétablissement psychosocial^{xix}. Selon l'UNICEF, si des actions pertinentes urgentes ne sont pas entreprises, une génération d'enfants est condamnée à la **peur, au traumatisme** et à un avenir marqué par la violence^{xx}.

L'ampleur de la détresse psychologique dans l'Est de la RDC atteint des niveaux alarmants, même si les données cliniques y relatives sont limitées. Une évaluation menée en janvier 2021 par ACF (Action Contre la Faim) dans le territoire de Drodoro, en Ituri, a révélé un niveau de détresse psychologique important chez 85% des personnes interrogées^{xxi}. En juin 2025, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a souligné une alarmante détérioration du système de santé, causée par les conflits armés et l'insécurité. Une multiplication par 7 par rapport à 2024, du nombre de consultations en santé mentale et soutien psychosocial pour les victimes de violences par armes et des violences sexuelles dans les structures ayant fait l'objet de l'étude, soit plus de 4 600 cas notifiés au 1er trimestre 2025^{xxii}. Dans le territoire de Masisi, au Nord-Kivu, près de 2 000 consultations en santé mentale ont été réalisées entre janvier et juillet 2025, dans les structures appuyées par Médecins Sans Frontières (MSF), organisation qui accompagne au quotidien des personnes touchées par des troubles psychologiques liés à la guerre et à la violence^{xxiii}.

Analyse de la sévérité du risque de violence psychologique / émotionnelle ou détresse infligée



Entre janvier et mai 2025, près de 33 800 personnes ont bénéficié d'un soutien en soins de santé mentale et psychosociale dans les maisons d'écoute, centres de santé et centre de réadaptation physique appuyés. Dans le cadre de la réponse humanitaire 2025, parmi les personnes qui ont bénéficié de soutien en santé mentale et psychosocial, y compris l'accès à des Espaces Amis d'Enfants entre janvier et août 2025, 82% sont dans la province du Nord Kivu, 12% dans l'Ituri et 6% dans le Sud Kivu. Au moins 86% de ces personnes sont des enfants.

Certaines des missions principales du FONAREV ci-haut cité étant l'identification des victimes, la réparation holistique des victimes de violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (médicale, sociale, psychologique, aide à la réinsertion socio-économique pour les victimes), ou les réparations collectives, l'opérationnalisation accélérée de la loi l'instituant peut contribuer apporter une réponse appropriée à ce problème.

Une réponse multidimensionnelle allant au-delà de la fourniture de soins de santé mentale et psychosociaux s'impose au vu de l'ampleur des besoins. Il est impératif de restaurer l'accès sécurisé aux services de santé, d'intégrer le soutien psychosocial dans tous les aspects de l'aide humanitaire, de promouvoir le respect du droit international humanitaire pour protéger les civils et les infrastructures de santé, et de mettre en place des programmes spécifiques visant à soutenir les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes.

RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Entre janvier et septembre 2025, 293^{xxiv} partenaires de protection ont rapporté avoir répondu aux besoins de protection d'environ plus de 62% des personnes ciblées à l'échelle nationale, soit environ 1.7 million^{xxv} sur les 2.7 millions de personnes ciblées. Parmi les 1.7 million de personnes atteintes, ceci inclut 54 % d'enfants, 36 % d'adultes âgés de 18 à 59 ans et 10 % de personnes âgées.

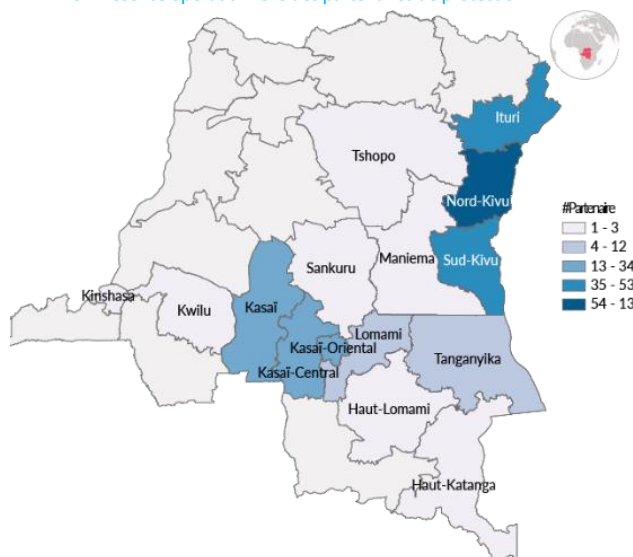
Les principaux services de réponse offerts étaient la prévention, réponse et prise en charge VBG, l'assistance psychosociale, la sensibilisation aux dangers des engins explosifs, ainsi que leur marquage, les appuis via les approches communautaires, et le monitoring de protection. Dans le contexte actuel, au vu des capacités limitées des acteurs, des difficultés d'accès et des potentiels conflits fonciers, l'approche communautaire reste centrale à la réponse de protection.

De janvier à septembre 2025, 90 199 survivantes de VBG, soit 62% de la cible ont bénéficié d'une prise en charge médicale et 20 259 personnes à risque (63% des personnes ciblées) ont bénéficié d'une assistance ciblée en matière de protection individuelle, en espèces, en nature ou sous forme de services, afin de prévenir les risques/besoins de protection ou d'y répondre. En outre, 46 862 personnes (58% des personnes ciblées) ont participé ou bénéficié des initiatives de cohésion sociale/cohabitation pacifique.

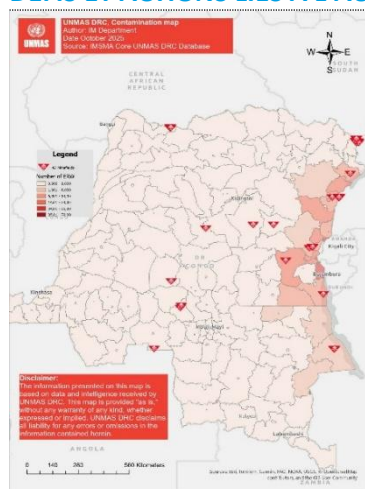
Dans la même période, 3 973 enfants sortis des groupes armés ont été pris en charge, dont 72 % avec appui scolaire et 28 % en réintégration socioéconomique et communautaire. 11 409 enfants non-accompagnés/séparés ont été pris en charge individuellement dans les familles d'accueil transitoires. Dans un contexte de retours significatifs, 11 242 personnes ont reçu des services de conseil sur l'accès sécurisé à la terre (agricoles, résidentielles y compris aux ressources naturelles) au courant de l'année 2025, parmi lesquels 63% dans la province du Tanganyika, 17% dans le Haut Katanga, 12% dans le Maniema et 9% dans l'Ituri. 1 300 personnes ont bénéficié d'un appui pour un règlement pacifique de conflits fonciers, dont 88% dans le territoire de Mweso (Nord Kivu).

Au 31 octobre 2025, plus de 8 387^{xxvi} population civile et d'acteurs humanitaires ont bénéficié des séances de sensibilisation sur la menace explosive, leur permettant d'acquérir des connaissances vitales et d'adopter des comportements plus sûrs dans les zones contaminées par des engins explosifs.

RDC : Présence opérationnelle des partenaires de protection



DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS



UNMAS DRC, Carte des contaminations
Octobre 2025

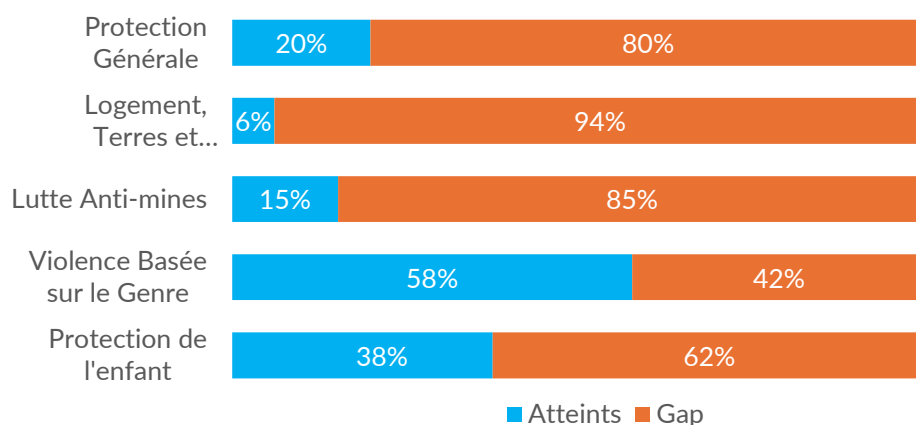
INCIDENTS AFFECTANT L'ACCÈS HUMANITAIRE

436

Dans les zones en conflit, l'accès humanitaire constitue un défi majeur dans la mise en œuvre de l'assistance aux populations. Au 30 septembre 2025, 436 incidents visant le personnel humanitaire, dont 13 morts, 25 blessés et 29 enlèvements, ont été enregistrés^{xxvii}. Selon OCHA, ce pic témoigne d'une détérioration de la situation sécuritaire depuis le troisième trimestre 2025 ainsi qu'une pression constante qui pèse sur les opérations humanitaires, tant sur le plan logistique que sécuritaire. Le Nord-Kivu et le Sud-Kivu sont les provinces les plus affectées et une hausse des incidents a été observée au Maniema et en Ituri. L'utilisation accrue des armes lourdes dans les conflits entraîne des risques supplémentaires et une limitation accrue des mouvements du personnel humanitaire. Ceci a des répercussions directes sur leur capacité d'intervention et leur présence effective sur le terrain.

Les contraintes d'accès physique constituent une deuxième entrave à l'accès humanitaire. Ceci est particulièrement remarquable dans le Sud Kivu et le Mai-Ndombe.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE^{xxviii}



En septembre 2025, le nombre de bénéficiaires atteints est de 62% de la cible. Certains secteurs de la protection et zones géographiques sont particulièrement concernés par de faibles résultats en raison du manque de financement et/ou de présence opérationnelle d'acteurs de protection. A ce jour, environ 37% du volet protection du HRP est financé (selon FTS).

RECOMMANDATIONS

RISQUE 1 Violences basées sur le genre

GOUVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- Multiplier les efforts pour le retour à la stabilité dans les provinces affectées par des conflits armés afin de garantir la protection des personnes à risques, notamment les femmes et les filles.
- Renforcer la redevabilité des forces armées gouvernementales et services de sécurité envers les communautés et la lutte contre l'impunité pour les actes de VBG

ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

- Renforcer la prise en compte de la transversalité de la mitigation des risques VBG dans tous les secteurs.

- Renforcer les capacités des organisations nationales et locales ainsi que les mécanismes communautaires de protection contre les VBG en vue de soutenir la résilience locale ainsi que d'améliorer et de pérenniser la prévention et la prise en charge des VBG.
- Plaider auprès du gouvernement de la RDC pour l'amélioration de l'accès à la justice afin de lutter contre l'impunité persistante des auteurs des violences sexuelles liées aux conflits.
- Renforcer l'engagement des autorités de facto dans la prévention et la sanction des VBG à travers des concertations régulières et l'élaboration d'un code de conduite sur la prévention et la protection contre les violences sexuelles, particulièrement les violences sexuelles liées aux conflits.

RISQUE 2

Attaques contre les civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

GOVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- S'assurer que des services techniques essentiels pour la protection des civils comme le Centre Congolais de Lutte Anti-Mines (CCLAM), les équipes de la Protection Civile, et tout autre service de sécurité humaine restent pleinement opérationnels et déployés sur le terrain (y compris à travers un engagement des entités exerçant un contrôle de facto sur les zones affectées pour obtenir un laissez-passer sécurisé et des garanties de non-interférence pour le personnel des services concernés).

ACTEURS DE PROTECTION

- Conduire un plaidoyer pour un meilleur engagement aussi bien des acteurs nationaux que des autorités de facto en faveur de la protection des civils se traduisant par des mesures concrètes de prévention, de précaution et de redevabilité et faisant de la protection des civils un pilier essentiel du dialogue de paix, de la gouvernance locale et de la stabilisation durable.
- Renforcer les capacités des structures de protection communautaire notamment les comités locaux de protection et les réseaux d'alerte précoce en vue de soutenir les stratégies d'autoprotection plus durables permettant aux communautés affectées de contribuer significativement à leur protection face à la présence accrue des groupes armés ainsi que les initiatives de renforcement de la cohésion sociale mises en œuvre au niveau local.
- Poursuivre le plaidoyer en faveur du respect du caractère civil et humanitaire des sites des PDIs auprès des parties prenantes aux conflits particulièrement dans les provinces de l'Ituri, du Nord Kivu et du Sud Kivu.
- Engager les parties prenantes concernées pour la reprise des activités de dépollution dans les zones touchées par la prolifération des engins explosifs.

RISQUE 3 Vol, extorsion, éviction forcée ou destruction de biens personnels

GOVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- Émettre des directives claires aux forces de défense et de sécurité et aux autorités locales interdisant toute forme d'imposition illégale et de mise en place de barrières pour des raisons que sécuritaires.
- Mettre en place et appliquer rigoureusement des mécanismes de redevabilité pour juger et sanctionner les membres des forces de défense et de sécurité reconnus comme auteurs de violations et abus du droit à la propriété (extorsion, pillage, imposition de taxes illégales, etc.).

ACTEURS HUMANITAIRES ET DE DEVELOPPEMENT

- Assurer la formation des autorités et des acteurs armés non étatiques sur le droit international des droits de l'homme notamment les droits LTP et les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur pays.
- Inclure des activités de médiation foncière dans les projets d'appui aux solutions durables et de stabilisation.
- Mener un plaidoyer ciblé auprès des autorités nationales et provinciales sur la nécessité de sécuriser l'accès à la terre pour la stabilisation des communautés.

RISQUE 4 Recrutement et utilisation des enfants dans les groupes armés

GOUVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- Renforcer les capacités techniques et financières des structures nationales et provinciales chargées de l'exécution du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS) en vue d'assurer le retrait des Enfants Associés aux Groupes Armés ainsi que leur réintégration durable dans la société

ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

- Renforcer la formation et les sensibilisations des parties au conflit sur les violations graves aux droits de l'enfant afin de prévenir leur utilisation et leur recrutement au sein des groupes armés.
- Plaidoyer pour l'intégration de la problématique du recrutement d'enfants dans la feuille de route de Doha ainsi que la prise en compte de la protection de l'enfance dans les différents processus de paix et autres accords politiques régionaux.

RISQUE 5 Violence psychologique / émotionnelle ou détresse infligée

GOUVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- Accélérer l'opérationnalisation et assurer un financement adéquat du Fonds National de Réparation des Victimes (FONAREV) pour garantir la réparation holistique (médicale, sociale, psychologique, aide à la réinsertion socio-économique) des victimes de violences.

ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

- Considérer la détresse psychologique comme un problème humanitaire prioritaire nécessitant une mobilisation de ressources accrue et intégrer le soutien psychosocial dans tous les aspects de l'aide humanitaire.
- Développer et harmoniser les outils techniques afin de former, déployer et maintenir plus de personnel qualifié pour la santé mentale et le soutien psychosocial notamment dans les zones affectées par le conflit.
- Améliorer les systèmes de collecte et d'analyse des données cliniques pour mieux comprendre les besoins spécifiques et adapter les interventions en santé mentale et soutien psychosocial.

Endnotes

ⁱ [Suivi des risques de protection en RDC](#)

ⁱⁱ Chiffre du GBV AoR issu du suivi de la réponse.

ⁱⁱⁱ Chiffre du CP AoR issu du suivi de la réponse

^{iv} <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-deplacement-aout-2025#:~:text=Tendances%20de%20d%C3%A9placement%20en%20aout%202025&text=Baisse%20de%2058%20%25%20du%20nombre,l'Est%20de%20la%20RDC>

^v <https://www.globalr2p.org/countries/democratic-republic-of-the-congo/>

^{vi} <https://response.reliefweb.int/fr/democratic-republic-congo#:~:text=Mouvement%20de%20population%20ao%C3%BBt%202025,51%25%20de%20la%20population%20d%C3%A9plac%C3%A9e>.

^{vii} <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-du-kwilu-rapport-de-situation-special-5-septembre-2025>

^{viii} <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/conseil-de-securite-lonu-qualifie-la-signature-washington-de-laccord-de-paix-entre-la-rdc-et-le-rwanda-davancee-majeure-vers-la-fin-du-conflit>

^{ix} <https://news.un.org/fr/story/2025/07/1157156>

^{xi} https://qbvaor.net/sites/default/files/2025-02/GBV%20AoR_CRSV_Advocacy%20Brief_FRENCH.pdf

^{xii} <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/surviving-sexual-violence-eastern-drc>

^{xiii} https://qbvaor.net/sites/default/files/2025-02/GBV%20AoR_CRSV_Advocacy%20Brief_FRENCH.pdf

^{xiv} <https://news.un.org/fr/story/2025/04/1154701>

^{xv} <https://www.hrw.org/fr/world-report/2025/country-chapters/democratic-republic-congo>

^{xvi} [Ces chiffres concernent seulement les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Kasai, Kasai Central et Tanganyika, Ituri n'ayant pas été couvert par le monitoring de protection en 2025.](#)

^{xvii} [Ces chiffres, qui concernent les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Kasai et Kasai Central, restent limités étant donné que le monitoring de protection ne couvre pas l'ensemble des zones.](#)

^{xviii} [Évaluation des LTP, NRC avril 2025](#)

^{xix} <https://drcongo.iom.int/fr/news/sante-mentale-et-soutien-psycho-social-pour-la-paix-en-rdc-une-reponse-collective-aux-blessures-invisibles>

^{xx} <https://www.unicef.fr/article/rdc-cri-dalarme-de-lunicef-pour-sauver-une-generation-denfants/>

^{xxi} <https://www.actioncontrelafaim.org/actualites/a-la-une/republique-democratique-cu-congo-derriere-les-violences-du-deplacement-les-souffrances-psycho-logiques/>

^{xxii} <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rd-congo-dans-les-kivu-un-systeme-de-sante-bout-de-souffle>

^{xxiii} <https://actualite.cd/2025/10/24/querre-et-ses-effets-dans-lest-de-la-rdc-pres-de-2-000-consultations-en-sante-mentale>

^{xxiv} [Présence opérationnelle des partenaires de protection en RDC](#)

^{xxv} [Suivi de la réponse protection en RDC](#)

^{xxvi} Données UNMAS uniquement

^{xxvii} <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/democratic-republic-congo-eastern-region-overview-incidents-against-humanitarian-workers-jan-sep-2025>

^{xxviii} [Analyse des réponses et gaps des activités de protection au 30 septembre 2025](#)

Méthodologie

En juin 2025, le Cluster Protection a organisé plusieurs ateliers au niveau provincial afin d'évaluer le niveau de sévérité des 15 risques de protection. Ces ateliers ont permis de réunir les collègues membres de la coordination du Cluster Protection et de ses AoR ainsi que certains partenaires de protection actifs dans la province. De ces différents exercices sont ressortis 5 risques de protection considérés comme prioritaires à l'échelle nationale. Le Cluster Protection du niveau national a initié la rédaction du document en étroite collaboration avec les collègues des AoR tant du niveau national que provincial. Une consultation du Strategic Advisory Group (SAG) a été sollicitée afin d'avoir leur point de vue et ainsi d'affiner encore le document final. Les données d'analyse utilisées sont principalement les données issues du système de monitoring de protection du HCR et ses partenaires, le Groupe de travail Monitoring de protection Nord Kivu, les tendances obtenues du MRM ainsi que les données de suivi de la réponse dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire.

Limites

Les données de monitoring de protection du HCR se limitent principalement aux zones actuellement accessibles aux acteurs humanitaires. Si ces données ont été utilisées dans le cadre de l'analyse du niveau de sévérité des différents risques de protection, celles-ci n'étaient pas suffisantes et n'ont pas pu couvrir l'ensemble des zones. Des avis d'experts ont été sollicités au cours des ateliers provinciaux pour évaluer les risques de protection et leur niveau de gravité dans ces régions.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : **Stève Ndikumwenayo** - ndikumwe@unhcr.org